

**SESSION PLENIERE DU 21 JUIN 2017****INNOVATION ET ECONOMIE MARITIME : UN OCEAN D'OPPORTUNITES POUR LES REGIONS DE LA FACADE ATLANTIQUE FRANCAISE**

Le rapport a été rédigé par le groupe des CESER de l'Atlantique. Ce dernier est composé des CESER de Normandie, de Bretagne, des Pays de la Loire et de la Nouvelle Aquitaine. Notre camarade breton Thierry LENEVEU en était l'un des deux co-rapporteurs.

La CGT a contribué par sa présence à l'apport de nombreux éléments positifs dans ce rapport, qu'elle a voté en Pays de la Loire comme dans les trois autres régions où il était présenté.

CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DES CESER DE L'ATLANTIQUE
(téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

Le rapport émet trois axes de préconisations.

⇒ Faire connaître l'économie maritime, son potentiel, sa dimension innovante et sa capacité à répondre aux principaux défis sociétaux.

Cela implique, au préalable, de mieux connaître l'économie maritime et son potentiel d'innovation, puis de les faire connaître via notamment l'éducation à la mer.

Le principal enjeu est pour le rapport de montrer que l'innovation dans l'économie maritime contribue à répondre aux principaux défis sociétaux.

⇒ Positionner les régions de la façade atlantique comme des acteurs incontournables de la croissance bleue

Il faut pour les CESER de l'Atlantique placer la croissance bleue au cœur de la stratégie de développement des Régions, renforcer les coopérations à l'échelle interrégionale et inscrire les régions dans une dynamique nationale et européenne.

⇒ Consolider un environnement favorable à l'innovation dans l'économie maritime sous toutes ses formes

Le rapport préconise de stimuler l'innovation en soutenant la recherche et en favorisant les croisements de toute nature, d'apporter des réponses adaptées aux spécificités de l'innovation dans l'économie maritime et de renforcer la formation pour permettre l'émergence et la diffusion de l'innovation.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE DIANE OBLE

Le rapport des CESER de l'Atlantique intéresse la CGT à plusieurs titres.

D'abord, le poids de l'économie maritime est très important dans nos quatre régions avec, au total, plus de 200 000 emplois dans ce secteur, soit environ la moitié des emplois liés à la mer au niveau national.

Surtout, la mer constitue un gisement d'emplois et de développement pour le futur. Les enjeux maritimes se situent au croisement des problématiques d'emploi, de recherche, de formation et, naturellement, de développement humain durable. L'environnement maritime forme un espace d'une puissante richesse qui ne peut se résumer à la captation des ressources aussi bénéfiques soient-elles.

Par ailleurs, la CGT est particulièrement attachée au concept d'innovation.

L'histoire en témoigne. Elle a été au cœur des processus de production, d'échanges, d'amélioration du travail permettant l'automatisation, la lutte contre la pénibilité ou, actuellement, le développement du numérique.

Elle ne vient pas des seules grandes entreprises ou des laboratoires ; elle est également le fait des PME. L'innovation ne résulte pas uniquement de l'activité des chercheur.e.s mais également de ce qu'apporte l'ensemble des salarié.e.s.

Les PME doivent en conséquence pouvoir accéder aux savoir-faire innovants, aux produits de la recherche et aux technologies avancées. Elles doivent donc être soutenues dans leur développement, ainsi que les droits sociaux des salarié.e.s. Car **l'innovation doit également être sociale**, ce que rappelle le rapport soulignant qu'un projet innovant combine le plus souvent plusieurs dimensions de l'innovation.

En associant l'économie et l'innovation, cette étude montre que ce couple recèle nombre d'opportunités pour que l'environnement maritime soit un vecteur de développement économique, industriel et humain, sans rien occulter des aspects écologiques et sociaux, notamment sur l'emploi.

La CGT partage globalement les préconisations du rapport, en particulier **le soutien à la recherche publique**, appliquée mais aussi fondamentale, condition sine qua non d'avancées technologiques sur le long terme. Il faut, pour cela, des financements constants et durables pour la recherche publique avec une liberté de recherche pour les scientifiques. Pour la CGT, cela nécessite des emplois stables et indépendants des lobbyings.

La CGT partage également la préoccupation du rapport sur l'enjeu de la formation. Formation initiale mais aussi tout au long de la vie. Les entreprises, via la gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des qualifications, ont leur rôle à jouer dans ce domaine pour permettre le développement de la carrière des salarié.e.s, ainsi que la Région pour les demandeur.se.s d'emploi.

La CGT rappelle à ce sujet que **ce ne sont ni la formation, ni les innovations techniques qui en elles-mêmes créent l'emploi. C'est bien la réponse aux besoins vitaux et sociaux des populations associée aux avancées sociales qui permettra de faire diminuer durablement le chômage.**

La CGT votera le rapport en Pays de La Loire comme dans les autres CESER de l'Atlantique.

L'élu représentant le Conseil Régional lors de cette présentation (par ailleurs ancien Président de Sens Commun) en a profité pour provoquer la CGT, soulignant qu'il constate qu'elle est favorable à l'automatisation dans les ports. Il découvre ainsi que

la CGT n'est pas opposée à la modernisation, quand elle apporte des bénéfices pour les salarié.e.s.

QUELQUES REMARQUES EXPRIMEES EN SESSION

CCI : approuve le rapport avec un bémol : les institutions occupent une place prépondérante et les activités marchandes ont quelque peu été oubliées.

Groupe environnement : l'innovation ne doit pas être laissée au seul champ économique au risque de nouvelles dérives. Les interventions humaines ne sont pas neutres. Il n'y aura pas d'avenir pour la croissance bleue sans respect de l'environnement.

VOTES : L'avis a été adopté par 95 voix pour et 1 abstention.